

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 6 NOVEMBRE 2014**

Étaient présents: M. SCHOETTL Maire, MM LECLERCQ, TALFUMIERE et GOUALIN adjoints, MM. PANIGADA, , MATEESCU

MMES, WEGNEZ, FICAT, REVERET, ALAZARD, POUPART, GAUTHIER, BOUCHER,

Etaient absents excusés : Mme FARDEAU pouvoir à M. SCHOETTL

M. LABURTHE

La séance est ouverte à 20 h 50 heures

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER

## **Lecture du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2014**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **URBANISME**

Dépôt d'un permis de construire par M. LEROY Bernard à Mulleron. M. LECLERCQ refait l'historique pour ce dossier et demande que soit publié au compte rendu l'arrêté du jugement concernant le premier dossier de permis de construire déposé et refusé : il y a quelques années M. LEROY Bernard a déposé un permis de construire qui a été instruit par la D.D.T., ces derniers nous conseillant de l'accorder.

Suite à un recours gracieux des riverains, nous avons retiré le permis dans les délais légaux en argumentant sur les qualités architecturales et les matériaux qu'imposent notre P.L.U. dans la zone du hameau de Mulleron.

Sur ce fait, la D.D.T. et le Préfet nous ont interrogés sur le fait de le refuser, nous avons persisté.

Le pétitionnaire a déféré la commune de Janvry au Tribunal Administratif, ce dernier a statué en faveur de la commune, déboutant les services de l'Etat et M. LEROY condamnant ce dernier à verser une indemnité.

C'est donc la justice qui a tranché

M. LEROY a déposé un autre permis instruit également par la D.D.T. Non conforme au plu des pièces complémentaires avaient été demandées et non transmises, le dossier a donc été classé sans suite.

En date du 30 octobre, le pétitionnaire redépose un nouveau permis de construire qui est en cours d'instruction auprès de la D.D.T

M. LECLERCQ rappelle que pour les déclarations préalables de travaux pour des clôtures qui ont été acceptées, il est impératif que les travaux soient terminés des deux côtés, notamment pour les murs en parpaing édifiés rue de la Vallée Bergeotte à Mulleron, faute de quoi les services de la mairie devront intervenir.

Rappel : réglementation sur la plantation des arbres en limite de propriété : pour des raisons de sécurité, il est impensable qu'un arbre de 30 mètres de haut soit en limite de propriété.

### **FINANCES**

Subventions du CONSEIL GENERAL attribuées au Syndicat de l'Orge pour les travaux d'assainissement du hameau de la Brosse pour un montant de 30 743 € pour la création de la station d'épuration et 80 750 € pour la création des réseaux d'assainissement.

FCTVA 2014 : 16 431,85 €

Contrat de territoire en cours avec le CONSEIL GENERAL : les travaux programmés à l'Eglise sur 2014 – 2015 ne seront débutés que sur 2015 compte tenu de la longueur des démarches administratives du Conseil Général et des documents complémentaires demandés un par un. Il est impératif qu'un avis soit transmis par le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et l'architecte des bâtiments de France, concernant ces travaux (avant le 6 décembre 2014).

### **PERSONNEL**

La trésorerie de Limours demande que la délibération concernant le régime indemnitaire, alloué au personnel, soit remise à l'ordre du jour.

Taux de rémunération de l'heure d'étude surveillée : il est impératif de reprendre une délibération annulant la précédente pour fixer le taux de rémunération du taux de l'étude surveillée fixé à 24,04 € de l'heure.

Périscolaire : intervenante en langue anglaise le jeudi pendant une heure au taux de 22 € net. Monsieur le Maire précise qu'il faut créer un poste de vacataire.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuvent ces propositions.

### **C.C.A.S.**

Repas des retraités le 16 novembre au restaurant du golf de Marivaux, 66 personnes inscrites.

Plantation des arbres pour les nouveaux nés : samedi 15 novembre, 5 enfants.

Colis de Noël : distribution le 23 décembre. **En cas d'absence, merci de contacter Pascale au 01 64 90 72 10.**

Voyage : les membres du CCAS travaillent sur un projet en Norvège.

## **CAISSE DES ECOLES**

Prochain conseil d'école le 18 novembre à 18 heures. Le tableau numérique ainsi que le vidéoprojecteur ont été installés dans la classe de Madame BOUCHOUT. Monsieur SCHOETTL informe qu'un ordinateur « mère » a disparu.

Internet par satellite : installation le mardi 18 novembre.

Les marrons ont été fendus pour le marché de Noël.

Halloween : environ 150 personnes présentes

## **TRAVAUX**

Les travaux de peinture de l'école maternelle sont terminés, la porte pour le passage handicapé sera installée samedi 8 novembre.

Monsieur LECLERCQ demande que le peintre soit rappelé pour un pan de mur où le papier se décolle.

Les travaux de construction de la station d'épuration du hameau de la Brosse devraient débuter.

L'impasse des Frénons va être gravillonnée.

La route de la Baronnerie, hameau de Mulleron, va être refaite.

Cimetière : on essaie de le tenir propre mais on n'entretient pas les tombes, la loi nous impose de ne pas utiliser de produits phytosanitaires d'où la difficulté. Le container est vidé chaque semaine, n'hésitez pas à le signaler s'il est plein entre temps.

Un devis pour le bouchage des nids de poule a été demandé.

Route entre l'entrée du golf et la route de la ferme de Marivaux : on doit attendre la fin de la construction de la maison avant de commencer les travaux.

## **COMITE DES FETES**

La table des gaulois se déroule très bien, beaucoup de monde et des comptes bien équilibrés. 70 inscriptions pour le samedi 8 novembre.

Vendredi 7 novembre : soirée cinéma, 67 personnes sont inscrites pour le dîner.

Marché de Noël en préparation : des bénévoles sont présents tous les jours.

L'opération « crèche » se déroule bien également.

Un nouvel atelier peinture se tiendra au foyer des bois le mardi après midi.

Le club hippique va de mieux en mieux : 60 jeunes inscrits.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente un projet de convention entre la mairie et M. BRICHARD pour les échanges de terrain. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent cette proposition.

CONSEIL GENERAL : convention tripartite pour Essonne Assistance, M. PANIGADA est chargé d'étudier ce document, les membres du conseil municipal voteront au prochain conseil.

Le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse se propose de faire une présentation du parc lors d'un prochain conseil municipal, les prochaines dates leur seront transmises.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une nouvelle méthode de cambriolage qui s'est déroulé sur la commune et demande aux riverains d'être prudents.

Nouveaux employés communaux : MM. Mohamed KARROUCH et Dimitri JAMOT.

Le conseil municipal transmet ses amitiés à Mme GOULIN Véronique, actuellement en arrêt maladie et souhaite qu'elle puisse revenir.

Local disponible à la petite ferme : Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une proposition intéressante mais non envisageable dans ce type de locale, cependant un rendez vous sera organisé afin de rencontrer cette personne.

Une convention entre la mairie de Janvry et la société Angel va être élaborée, cependant il est nécessaire de revoir la sonorisation du local.

Liste électorale : une prochaine commission va être fixée, les inscriptions se font en mairie, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Le site internet janvry.fr existe et sera remis à jour régulièrement, l'album « vivre à Janvry » est en cours d'élaboration.

Prochain conseil municipal : mardi 16 décembre 2014 à 20 H 45

La séance est levée à 23 H 00